

Électricien

(Code Nace: 43.210)

		Euro/heure
Qualifications professionnelles	Indice 100 01/09/2023	Indice 944,43- 01/09/2023

Groupe 2 (manœuvres)		
1^{ière} année	1,5735	14,8609
2^e année	1,5735	14,8609
3^e année	1,5735	14,8609
4^e année	1,5735	14,8609
5^e année	1,5735	14,8609
6^e année	1,5735	14,8609
7^e année	1,5735	14,8609
8^e année	1,5920	15,0353
9^e année	1,6433	15,5198
10^e année	1,6945	16,0034

Groupe 3 (CCP - CITP)		
1^{ière} année	1,5735	14,8609
2^e année	1,5735	14,8609
3^e année	1,5735	14,8609
4^e année	1,5735	14,8609
5^e année	1,5735	14,8609
6^e année	1,8882	17,8330
7^e année	1,8882	17,8330
8^e année	1,8882	17,8330
9^e année	1, 8882	17,8330
10^e année	1, 8882	17,8330

Groupe 4 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,8882	17,8330
2^e année	1,8882	17,8330
3^e année	1,8882	17,8330
4^e année	1,8882	17,8330
5^e année	1,8882	17,8330
6^e année	1,8882	17,8330
7^e année	1,8882	17,8330
8^e année	1,8882	17,8330
9^e année	1,8882	17,8330
10^e année	1,8882	17,8330

Groupe 5 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,8882	17,8330
2^e année	1,8882	17,8330
3^e année	1,8882	17,8330
4^e année	1, 8882	17,8330
5^e année	1, 8882	17,8330
6^e année	1,9179	18,1132
7^e année	1,9737	18,6402
8^e année	2,0296	19,1682
9^e année	2,0762	19,6083
10^e année	2,1274	20,0918

Groupe 6		
1^{ière} année	1, 8882	17,8330
2^e année	1, 8882	17,8330
3^e année	1,9226	18,1576
4^e année	1,9831	18,7290
5^e année	2,0436	19,3004
6^e année	2,1041	19,8718
7^e année	2,1646	20,4431
8^e année	2,2251	21,0145
9^e année	2,2857	21,5868
10^e année	2,3415	22,1138

Qualifications professionnelles		
Groupe 7		
1^{ière} année	2,1662	20,4582
2^e année	2,2354	21,1118
3^e année	2,3091	21,8078
4^e année	2,3783	22,4614
5^e année	2,4474	23,1140
6^e année	2,5165	23,7666
7^e année	2,5857	24,4201
8^e année	2,6548	25,0727
9^e année	2,7240	25,7263
10^e année	2,7931	26,3789

- CCP (certificat de capacité professionnelle) remplace le CITP (certificat d’initiation technique et professionnelle) et le CCM (certificat de capacité manuelle);
- DAP (diplôme d’aptitude professionnelle) remplace le CATP (certificat d’aptitude technique et professionnelle);
- DT (diplôme de technicien)

Groupe 2	Travailleur ne disposant ni de connaissances techniques spécifiques ni de formation professionnelle. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d’un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 3	Titulaire d’un CCP/CITP électricien. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d’un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 4	Titulaire d’un DAP/CATP électricien.
Groupe 5	Titulaire d’un DAP électricien avec une expérience professionnelle de cinq ans dans sa spécialisation
Groupe 6	Responsable d’équipe Capable d’exécuter tous les travaux d’un installateur-électricien qualifié du Groupe 5 et de diriger une équipe. Il doit disposer à cet effet d’amples connaissances de toutes les prescriptions en matière d’installation.
Groupe 7	Responsable de chantier Travailleur capable d’exécuter tous les travaux d’un installateur-électricien du Groupe 6. Il est en mesure d’exécuter tous les travaux d’installation, de diriger le volet technique d’un projet et d’assumer toutes les responsabilités, de diriger plusieurs équipes, de réaliser des métrés, d’actualiser des plans, respectivement d’assumer la direction technique des chantiers.



Pour en savoir plus

- Accédez aux conventions collectives de travail :
<https://itm.public.lu/fr/conditions-travail/convention-collectives/electriciens.html>
- Accédez à nos Questions/Réponses :
<https://itm.public.lu/fr/questions-reponses.html>